



Les enfants d'origine haïtienne nés en République dominicaine, font face à une interdiction de plus en plus stricte de fréquenter les écoles, suite à la décision de la Cour constitutionnelle dominicaine dénationalisant des dizaines de milliers de dominicains d'origine haïtienne, selon un rapport publié, vendredi, par des chercheurs de l'Institut des droits de l'homme au Georgetown University Law Center, a-t-on lu sur huffingtonpost.com citant Associated Press.

Selon le rapport, des dizaines de familles ayant des enfants en âge d'être scolarisée disent qu'ils sont refoulés ou harcelés en raison d'interprétations arbitraires de la décision du tribunal et des lois dominicaines. En conséquence, certains enfants abandonnent l'école ou perdent des bourses, tandis que d'autres sont contraints au travail forcé des mineurs, a déclaré Kimberly Fetsick, l'un des auteurs du rapport. "Les enfants sont lésés, et leurs droits sont violés. Des mesures doivent être prises pour protéger ces enfants, a fait savoir Mme Festick.

Le rapport analyse l'une des conséquences de la décision du tribunal constitutionnel dominicain enlevant la citoyenneté principalement à des personnes d'origines haïtiennes nées en République dominicaine.

Selon les organisations des droits humains, le nombre de personnes frappées par cette mesure est à peu près de 200 000, alors que le gouvernement parle de 13,000.

La constitution dominicaine accorde à chacun le droit à l'éducation, y compris les enfants sans papiers, mais de nombreux responsables de l'école exigent une preuve de citoyenneté dominicaine lors de l'inscription ou avant des examens nationaux, ont constaté les auteurs du rapport.

Selon les statistiques 2011-2012 du ministère dominicain à l'Éducation, 48 000 enfants n'ayant pas de documents d'identification sont inscrits à l'école primaire, rapporte huffingtonpost.com citant AP.

Les chercheurs ont fait plusieurs recommandations, y compris la création d'un comité indépendant qui permettrait aux gens de déposer des plaintes contre la décision de la Cour constitutionnelle dominicaine.